

# Médicaments : les approvisionnements à flux tendus !

31 octobre 2023

Les stocks de médicaments destinés aux enfants s'amenuisent. Pour pallier cette situation les recours aux posologies pour les adultes deviennent de plus en plus fréquents.

La délivrance d'un médicament est toujours associée sur le territoire français à une AMM (Autorisation de Mise sur le Marché - Ministère de la santé). Celle-ci définit clairement à quel public le traitement est destiné.

Selon l'ANSES (Agence Nationale Sécurité Sanitaire), près de 40 % des prescriptions médicamenteuses se font donc en dehors du champ de l'AMM. Cela peut monter jusqu'à 80 % pour la prise en charge des nouveaux nés.

Il semblerait que les ruptures d'approvisionnement des médicaments destinés aux enfants se multiplient depuis quelques années alors que la consommation globale varie très peu dans cette branche.

Les pharmaciens, de leur côté, adoptent souvent le système D et il n'est pas rare qu'ils soient contraints de distribuer aux parents des comprimés équivalents avec de plus forts dosages. Si une explication succincte aux familles permet de rééquilibrer le dosage journalier nécessaire, il n'en demeure pas moins que les risques d'un usage inadapté sont non négligeables. Ainsi une « nounou » mal informée ou un proche gardant provisoirement l'enfant pourrait se trouver en extrême difficulté en cas de surdosage, et pourrait faire courir un danger involontaire à l'enfant.

Enfin pour d'autres médicaments c'est le mode d'administration qui pose un problème comme un goût trop prononcé pour un nourrisson. Ainsi un fort goût de menthe peut paraître insupportable en bouche pour un nouveau-né et il n'est pas rare de voir un pharmacien sous-traiter auprès d'une entreprise spécialisée pour réadapter la préparation.

Du côté de la production on s'aperçoit très vite que l'industrie pharmaceutique ne modifie pas sa fabrication pour des raisons économiques et préfère se cantonner à des agissements plus lucratives et moins contraignantes d'un point de vue logistique.

Pour INDECOSA-CGT nous devons répondre avant tout aux besoins des usagers et pas nous adapter constamment à un marché obnubilé par le CAC 40. La maîtrise publique du secteur de la Santé doit permettre cette régulation et prendre en compte la spécificité des enfants.

Pour INDECOSA-CGT : Arnaud FAUCON

***Consom'Info / Fiche d'information N° 81 / 23 novembre 2022***